



Rapport

Date de la séance du CE : 4 mars 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2019.ERZ.73055
Classification : Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2019 – approbation

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	1
3.	Description de l'affaire	2
4.	Remarques concernant les comptes 2019	2
4.1	Allocation 2019 et développement des avoirs du fonds	2
4.2	Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois	3
5.	Frais administratifs	3
6.	Perspectives	4
7.	Recommandation du Contrôle des finances	4
8.	Proposition	4

1. Synthèse

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2019 présente un solde de 16 911 749.83 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 6 268 619.29 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 643 130.54 francs. Dans son rapport de révision du 14 janvier 2020, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données des comptes 2019 et propose leur approbation.

2. Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Articles 29a et 32 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3. Description de l'affaire

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'Office de la culture dispose, avec le Fonds d'encouragement des activités culturelles, d'un instrument unique de financement des subventions aux projets culturels. Ce Fonds est alimenté par des moyens cantonaux et par des capitaux provenant du Fonds de loterie. Toutes les subventions auxquelles la loi sur l'encouragement des activités culturelles ne donne pas droit par elle-même sont prélevées sur ce Fonds. Comme déjà par le passé, les ressources du Fonds ne peuvent pas être affectées aux subventions d'exploitation d'institutions culturelles importantes. En revanche, les distinctions et bourses peuvent être financées à partir du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

4. Remarques concernant les comptes 2019

4.1 Allocation 2019 et développement des avoirs du fonds

En 2019, Swisslos a attribué au canton de Berne une part de bénéfice de 53,69 millions de francs. Par ACE 0652 du 19 juin 2019, le Conseil-exécutif a transféré 10,7 millions de francs au Fonds d'encouragement des activités culturelles, ce qui correspond au versement maximal possible de 20 pour cent de la part des bénéfices dégagés par Swisslos. Par l'arrêté 0655 du même jour, il a approuvé l'alimentation du Fonds par un montant de 3,6 millions de francs puisé dans les fonds publics. L'alimentation du Fonds d'encouragement des activités culturelles à partir des fonds publics s'élevait à 3,1 millions de francs en 2018, car une subvention de 500 000 francs avait été accordée directement à partir des fonds publics au Musée des Beaux-Arts de Berne pour les préparatifs liés au transfert d'œuvres d'art.

En 2019, des subventions à hauteur de 15 596 133.65 francs ont été versées, soit 3 004 249.54 francs de plus que l'année précédente. Cela a engendré un excédent de dépenses de 2 447 613.15 francs (contre un excédent de recettes de 444 949.64 francs en 2018). Cette évolution est liée au recul des engagements ouverts pour des subventions promises, à hauteur de 1 959 576.16 francs. La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2019 présente un solde de 16 911 749.83 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 6 268 619.29 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 643 130.54 francs. Les réserves correspondent environ à une alimentation annuelle des ressources du Fonds de loterie. Les montants demandés et alloués peuvent varier même si le nombre de demandes ne change pas. Il est donc important de prévoir une réserve de fluctuation dans le Fonds.

En 2019, le nombre de demandes reçues et traitées a augmenté de près de 2 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre de subventions allouées a quant à lui augmenté de 7 pour cent.

Le montant des subventions promises a diminué de 707 939.90 francs pour atteindre 13 995 695.15 francs. Comme en 2018, le domaine de l'interdisciplinaire affiche une forte croissance. Il concerne les projets interdisciplinaires et les projets qui éliminent fondamentalement les frontières entre les différentes disciplines, ce qui correspond à une tendance générale dans la pratique artistique. En conséquence, un recul se dessine dans le domaine du théâtre, dans le domaine historico-culturel et pour divers projets culturels. Cette évolution a entraîné le lancement du portail électronique de dépôt des demandes eDossiers fin mai 2019. A cette occasion, la désignation et la teneur des différentes disciplines faisant l'objet d'un encouragement cantonal ont été remaniées. Les principaux changements sont indiqués dans l'annexe « Statistique des demandes, par domaine ».

4.2 Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois

Conformément à l'article 17, alinéas 1 et 2 et à l'article 20, alinéa 1 de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), le Conseil du Jura bernois s'est vu attribuer une enveloppe financière. Celle-ci correspond à la part de la population du Jura bernois par rapport à la population totale du canton. En 2019, la population du Jura bernois constitue 5,214 pour cent de la population du canton. En appliquant ce taux à l'alimentation du Fonds en provenance des recettes des loteries (CHF 10,7 mio x 5,214 % = CHF 557 898) et aux subventions d'encouragement culturel budgétées sur les fonds publics (CHF 47,523 mio x 5,214 % = CHF 2 477 849.22), on obtient une enveloppe financière de 3 035 747.22 francs. Les subventions d'exploitation octroyées à Mémoires d'ici ainsi qu'aux douze institutions culturelles d'importance régionale situées dans le Jura bernois en sont déduites. La participation proportionnelle à trois institutions culturelles d'importance nationale (Musée en plein air de Ballenberg, Musée alpin suisse, Bourse suisse aux spectacles) est également déduite de ce montant.

Au 31 décembre 2019, l'enveloppe financière du Conseil du Jura bernois présente un avoir brut de 1 362 425.26 francs et, si l'on tient compte des subventions promises (CHF 567 899.10), un avoir net de 794 526.16 francs. Le Conseil du Jura bernois est conscient que l'avoir net de son enveloppe financière a diminué ces deux dernières années et analyse actuellement la situation. Le solde du Fonds alloué au Conseil du Jura bernois est compris dans le solde net du Fonds d'encouragement des activités culturelles, qui s'élève à 10 643 130.54 francs.

5. Frais administratifs

Les frais administratifs du Fonds d'encouragement des activités culturelles s'élèvent à 925 279 francs pour l'année 2019. Ils sont portés comme charges aux comptes annuels 2019 du Fonds. Les frais administratifs comprennent :

- les frais de personnel directs des collaborateurs et collaboratrices de la Section Encouragement des activités culturelles pour les travaux liés au Fonds d'encouragement des activités culturelles ;
- les frais de personnel indirects de la direction et des membres de l'état-major de l'Office de la culture ;
- les indemnités pour les commissions culturelles ;
- les frais directs de biens, services et marchandises (maintenance des logiciels et prestations de tiers pour le projet eDossiers) et la part des frais indirects de biens, services et marchandises (p. ex. matériel de bureau, littérature spécialisée).

Les frais de personnel correspondant aux collaborateurs et collaboratrices qui travaillent exclusivement au traitement des demandes ont été entièrement imputés aux frais administratifs. Pour les autres collaborateurs et collaboratrices, la part équivalente au taux d'occupation dédié au Fonds a été prise en considération. Les frais administratifs ont augmenté de 14 pour cent par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement liée au fait que les prestations de tiers et les charges informatiques pour le projet eDossiers ont été imputées au Fonds à hauteur de 50 pour cent. Ce projet permet à la Section Encouragement des activités culturelles de gérer et de traiter les demandes et les dossiers y relatifs de manière numérique au moyen d'un portail Internet qui a été mis en exploitation en mai 2019. La plateforme Education et culture a été intégrée au projet en octobre 2019. Le portail vise à raccourcir le processus de dépôt, de gestion et d'archivage des demandes afin que le nombre croissant de demandes puisse être traité sans devoir augmenter les ressources en personnel. Comme prévu, la phase de mise en service du portail a entraîné une charge de travail supplémentaire pour le personnel car tous les processus de travail ont dû être remaniés et les collaborateurs et collaboratrices formés. Cependant, les frais de personnel directs seront a priori de nouveau moins élevés en 2020. L'autre moitié des coûts liés

au projet eDossiers est, quant à elle, financée par des fonds publics puisque les dossiers des institutions culturelles financées par de tels fonds sont aussi traités via le portail Internet.

De plus, les indemnités versées aux commissions culturelles en 2019 sont supérieures d'environ 13 000 francs à celles allouées en 2018 et ont connu quelques fluctuations. Les indemnités moyennes versées aux commissions culturelles ces quatre dernières années s'élèvent à 91 052 francs (2016 : CHF 103 200, 2017 : CHF 91 559, 2018 : CHF 78 300, 2019 : CHF 91 150). Dès lors, les indemnités allouées en 2019 restent dans la moyenne.

Frais de personnel directs	CHF 680 753.00
Frais de personnel indirects	CHF 19 726.00
Indemnités des commissions culturelles	CHF 91 150.00
Frais de biens, services et marchandises	<u>CHF 133 650.00</u>
Frais administratifs 2019	CHF 925 279.00

6. Perspectives

En 2020 et 2021, l'alimentation du Fonds à partir de fonds publics devrait atteindre entre 3,5 et 4 millions de francs.

7. Recommandation du Contrôle des finances

Le Contrôle des finances a examiné les comptes 2019 entre le 6 et le 14 janvier 2020 et recommande leur approbation dans son rapport du 14 janvier 2020.

8. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet d'arrêté et d'approuver les comptes annuels 2019 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Pièces jointes

- Rapport de révision du 14 janvier 2020 du Contrôle des finances
- Présentation des comptes annuels 2019
- Evolution du solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles
- Répartition des subventions versées en 2019
- Répartition des subventions promises en 2019
- Répartition des subventions promises, non encore versées au 31 décembre 2019
- Statistique des demandes, par domaine